

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	30 (1922)
Heft:	8
 Artikel:	L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale
Autor:	Guyot, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682610

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au cours du repas, on entendit M. Robert La Roche, le sympathique président de la Croix-Rouge bâloise qui, comme la veille, salua en termes charmants les délégués venus de toutes les régions du pays. Le colonel Bohny porte son toast à la patrie, ce qu'il fait toujours avec la grâce qu'on lui connaît et avec la conviction d'un patriote éclairé. Le Conseiller d'Etat Imhof lève son verre en l'honneur de la Croix-Rouge et souligne les services immenses que cette association internationale a rendus pendant et après la guerre; il applaudit aussi à l'activité de la Croix-Rouge suisse. Enfin, M. Butticeaz de la sec-

tion vaudoise, remercie les Bâlois pour l'accueil si gracieux réservé à ceux qui ont eu le privilège de se retrouver cette année sur les bords du Rhin.

Les participants profitent d'une éclaircie pour se rendre au Jardin zoologique où, jusque tard dans l'après-midi, se rencontrent les délégués fleuris à la boutonnière d'une pensée doublée d'une croix-rouge et de la crosse de Bâle. Avec les « leckerlis » qui leur ont été généreusement distribués, tous remporteront un reconnaissant souvenir des heures humides mais charmantes que leur a procuré l'hospitalité traditionnelle des Bâlois.

L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale

Causerie faite à l'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, à Bâle, le 18 juin 1922,
par le Dr F. Guyot, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

Mesdames, messieurs,

Je tiens avant tout à remercier le bureau de la Direction de la Croix-Rouge suisse de m'avoir convié à vous parler ici d'un sujet qui me tient très à cœur et qui est inscrit au programme d'activité de toutes les Croix-Rouges.

L'idée de l'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale date d'une vingtaine d'années seulement. Elle prit naissance dans les pays anglo-saxons, surtout aux Etats-Unis où la Croix-Rouge dirigea le mouvement qui prit de suite une grande extension, si bien qu'actuellement il existe dans ce pays plus de 10 000 infirmières-visiteuses. Pendant la guerre la Croix-Rouge américaine organisa dans quelques pays des « Centres d'hygiène sociale » qui servirent de modèles pour l'extension de ces institutions si utiles et si nécessaires.

Actuellement la plupart des pays possèdent un service d'infirmières-visiteuses. Dans quelques-uns il dépend du Ministère

de l'hygiène : en Angleterre, en Italie, en Nouvelle-Zélande. Mais presque partout c'est la Croix-Rouge qui a pris l'initiative de cette œuvre, organise les services d'infirmières-visiteuses et leur donne l'instruction spéciale nécessaire. Il en est ainsi au Canada, en Suède, en Argentine, en France, au Japon, en Allemagne.

Voyons d'abord ce que l'on entend exactement par infirmière-visiteuse d'hygiène sociale. Son rôle est double: médical et social. L'infirmière-visiteuse doit en tout cas être une infirmière diplômée, car elle doit posséder une éducation médicale et une instruction technique qui la rendent capable non seulement de donner des soins éclairés aux malades, mais aussi d'enseigner à leurs familles des principes de prophylaxie et d'hygiène. De plus son caractère d'infirmière l'astreint au secret professionnel (ce qui est d'une grande importance dans le travail qu'elle doit entreprendre avec les médecins).

Au point de vue médical sa tâche consiste à se rendre au domicile des malades désignés par un médecin, à donner les soins indiqués par lui, mais surtout à apprendre à la famille du malade à le soigner et à prendre toute mesure utile pour éviter la contagion. Elle doit inculquer à cette famille des principes d'hygiène, en organisant l'habitation d'une façon pratique et saine et en donnant à la mère des notions justes sur l'utilisation ration-

sociales et leurs causes: la misère, la malpropreté, l'intempérence, le surmenage, l'ignorance en matière d'hygiène.

Son rôle social consiste à dépister les raisons de la déchéance physique et morale, les causes de la misère, de tâcher d'y remédier dans la mesure de ses moyens. Elle doit faire bénéficier ses protégés des notions de droit qu'elle a acquises en s'appuyant sur la législation du travail, les lois de prévoyance sociale, de protec-



Infirmières-visiteuses titulaires et auxiliaires du Dispensaire d'hygiène sociale
de la Croix-Rouge genevoise.

nelle des aliments. Elle est pour ainsi dire la monitrice d'hygiène de la population. Elle travaille toujours en collaboration étroite avec le médecin, dont elle dépend. Elle surveille l'application stricte des prescriptions médicales et ne doit jamais, sous aucun prétexte, poser un diagnostic ou ordonner une médication. C'est une véritable croisade qu'elle entreprend contre les grandes maladies

tion de la femme et de l'enfance. Elle doit aussi rendre les familles attentives aux questions d'assurance, de coopération et de mutualité. Enfin elle indiquera les familles pauvres les plus intéressantes aux œuvres de bienfaisance officielles ou privées de la ville, car elle ne doit jamais faire de don aux malades qu'elle visite.

Elle doit surtout faire comprendre à ces familles qu'elles doivent lutter par

elles-mêmes contre les causes de la misère, leur rendre l'énergie, le courage, le sentiment de leur responsabilité et de leur dignité.

Ici, comme pour les questions médicales, il s'agit avant tout d'un rôle éducatif. Par cette double activité l'infirmière-visiteuse constitue pour ainsi dire le trait d'union entre le problème médical et le problème social.

Il est évident que pour pouvoir exercer son mandat d'une façon parfaite, il est nécessaire que l'infirmière-visiteuse n'ait ni caractère religieux, ni politique. C'est pourquoi la Croix-Rouge qui par son essence même est d'une neutralité absolue, peut seule donner à l'infirmière-visiteuse son véritable caractère neutre et indépendant. C'est grâce à son uniforme d'infirmière et surtout grâce à l'emblème de la Croix-Rouge que l'infirmière-visiteuse peut pénétrer partout, qu'elle est toujours accueillie comme une amie, une confidente, une aide providentielle.

Les infirmières-visiteuses peuvent, dans les villes, se spécialiser en se consacrant à une activité déterminée. On aura ainsi des infirmières anti-tuberculeuses, des infirmières pour nourrissons, des infirmières pour usines, des infirmières scolaires.

L'infirmière anti-tuberculeuse est en général attachée à un dispensaire anti-tuberculeux. Elle aide à dépister les malades atteints de tuberculose, à instituer le traitement indiqué par le médecin et à organiser les moyens pour empêcher la propagation de la maladie.

L'infirmière-visiteuse pour nourrissons a comme principe de lutter contre la mortalité infantile, d'encourager l'allaitement maternel et en général de régler d'une façon rationnelle l'alimentation des enfants en bas âge.

L'infirmière d'usine applique les principes d'éducation d'hygiène, d'enquêtes

médicales et sociales aux ouvriers d'une usine et à leurs familles.

L'infirmière scolaire est au service de la ville ou de l'Etat. Elle est sous les ordres du médecin des écoles. Elle surveille la propreté corporelle des enfants, vérifie si les enfants désignés comme malades par le médecin inspecteur sont conduits chez un docteur et dans ce cas si les prescriptions médicales sont bien exécutées.

A titre d'exemple, je vous décrirai comment fonctionne à Genève le Dispensaire d'hygiène sociale et son service d'infirmières-visiteuses. Ce dispensaire a été créé en 1920 par la section genevoise de la Croix-Rouge suisse. Tous les frais sont supportés par la section en attendant que l'Etat en prenne une partie à sa charge. Il est desservi actuellement par cinq infirmières-visiteuses diplômées, spécialement instruites pour leur mission médicale et sociale. Elles assistent aux consultations des polycliniques de la ville. L'une est attachée à la Polyclinique des nourrissons de la Maternité, l'autre à la Polyclinique infantile, la troisième à la Polyclinique médicale pour adultes, la quatrième à la Clinique des maladies nerveuses et au dispensaire anti-vénérien, la cinquième répond aux demandes des médecins de la ville. Elles sont secondées par cinq auxiliaires bénévoles.

Un local modeste est le centre de l'activité des infirmières-visiteuses. C'est là qu'elles rédigent et classent tous les soirs les fiches médicales et sociales des familles visitées.

Elles tiennent aussi à jour des statistiques sur les grandes maladies sociales et peuvent ainsi fournir des renseignements utiles sur la répartition de ces maladies dans les différents quartiers de la ville et créer un casier sanitaire des habitations.

Les fiches sont d'une grande utilité dans l'organisation du centre d'hygiène sociale. Lorsqu'elles sont remplies avec soin, elles indiquent d'une façon complète la situation médicale et sociale des familles. Le médecin peut alors, en les consultant, se faire une idée plus juste et plus complète de son malade et de son milieu. Il peut y découvrir des faits très précieux pour le diagnostic et le traitement de ses malades.

Les infirmières-visiteuses du Dispensaire d'hygiène sociale doivent être diplômées, de nationalité suisse, âgées de 25 à 45 ans. Elles doivent signer un engagement, reçoivent un traitement de fr. 300 par mois (sans logement, ni nourriture) et sont astreintes à huit heures de travail par jour, temps que leur zèle leur fait toujours largement dépasser.

Leur choix est très important, car il est nécessaire que leur éducation de famille leur confère les qualités nécessaires à leur délicate mission sociale. Dans leur contact constant avec les malades pauvres et leurs familles, ayant pour devoir de les seconder non seulement pour obtenir la guérison de leurs maladies physiques, mais aussi de les aider et les conseiller pour surmonter leurs difficultés matérielles, elles doivent mettre au service de cette belle et noble tâche de grandes qualités de cœur et d'intelligence, du tact, du jugement et un sentiment très élevé du devoir, toutes choses qui ne peuvent s'acquérir que par une excellente éducation de famille, où le tact, la bonté et le dévouement sont de tradition.

(A suivre.)

Résultats de la Collecte en faveur de la mission en Russie (En chiffres ronds, au 1^{er} juin 1922.)

Argovie	Fr. 20,300	Report	Fr. 268,525
Appenzell Rh. ext.	» 5,600		» 600
Appenzell Rh. int.	» 178	Tessin	» 6,100
Bâle	» 43,700	Thurgovie	» 5,800
Bâle-campagne	» 9,900	Uri	» 1,700
Berne	» 45,500	Vaud	» 23,300
Fribourg	» 3,600	Valais	» 900
Genève	» 29,100	Zurich	» 59,800
Glaris	» 12,700	Zug	» 1,600
Grisons	» 12,700	Alliance évangélique suisse	» 60,000
Lucerne	» 11,900	Par les C. F. F.	» 6,300
Neuchâtel	» 9,600	Par collectes diverses	» 9,500
Nidwalden	» 180	Dons provenant de Suisses à l'étranger	» 8,400
Obwalden	» 167	Total	Fr. 452,525
Soleure	» 9,200	auxquels il convient d'ajouter: don de la Confédération fr. 100 000; assuré par di- vers gouvernements cantonaux fr. 20 000.	
S ^t -Gall	» 34,500		
Schaffhouse	» 19,700		
	A reporter Fr. 268,525		